

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition ne contient pas les publications contenant des données personnelles protégées. Dès lors, seule la version officielle sur papier fait foi.

JAA CH - 2900 Porrentruy - Poste CH SA – 45^e année – N° 40 – Jeudi 9 novembre 2023

Impressum – Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le jeudi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12h. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Rédacteur: Chancellerie d'Etat de la République et Canton du Jura, Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Allée des Soupirs 2, Case postale 1116, 2900 Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte

de chèques postaux 15-336644-4. Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** Journal officiel de la République et Canton du Jura, c/o Centre d'impression Le Pays, CP 1116, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** journalofficiel@lepays.ch

Publications des autorités cantonales

République et Canton du Jura

Ordre du jour de la session du Parlement mercredi 22 novembre 2023, à 8 h 30, à l'Hôtel du Parlement à Delémont

1. Communications
2. Promesse solennelle d'un-e suppléant-e
3. Questions orales
4. Election d'un-e juge permanent-e au Tribunal cantonal
5. Rapport 2023 de la Section jurassienne de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)

Département de l'intérieur

6. Question écrite N° 3552
Interventions de l'APEA et lien avec les étrangers.
Lionel Montavon (UDC)
7. Question écrite N° 3559
Augmentation de la maltraitance des enfants,
quelle est la situation dans le Jura?
Sophie Guenot (PCSI)

Département de l'économie et de la santé

8. Arrêté autorisant le Gouvernement à accorder une subvention cantonale, une subvention fédérale et un prêt fédéral, au titre de la loi sur la politique régionale, à Ateliers Busch SA, à Chevenez
9. Question écrite N° 3554
Reconnaissance des proches aidant-e-s en proches soignant-e-s. Suzanne Maitre-Schindelholz (PCSI)
10. Question écrite N° 3555
Peut-on se passer de l'avis du Parlement et de la population quant à l'avenir de l'Hôpital du Jura?
Loïc Dobler (PS)
11. Question écrite N° 3557
Comment une égrérie française du complotisme, exclue de l'Ordre des médecins, a pu atterrir à la Clinique Le Noirmont? Patrick Cerf (PS)

12. Question écrite N° 3558
Médecin suspendue en France engagée à la Clinique Le Noirmont: comment est-ce possible?
Quentin Haas (PCSI)
13. Question écrite N° 3563
Salaires minimaux, inflation et reconnaissance professionnelle. Christophe Schaffter (CS-POP)
14. Question écrite N° 3565
Augmentation incessante des primes maladie: quels impacts auront les récentes décisions de l'Assemblée fédérale sur les Jurassiennes et les Jurassiens? Lisa Raval (PS)

Département des finances

15. Modification du décret sur les traitements du personnel de l'Etat (mise en œuvre de la mesure 102 du Plan équilibre 22-26 - révision du système de gratification de fidélité) (deuxième lecture)
16. Modification de la loi réglant les droits de mutation et les droits perçus pour la constitution de gages (mise en œuvre de la mesure 2 du Plan équilibre 22-26) (première lecture)
17. Motion N° 1470
Révision générale des valeurs officielles et locatives des immeubles. Serge Beuret (Le Centre)
18. Question écrite N° 3549
Inégalité salariale à l'État: une autosatisfaction justifiée? Rémy Meury (CS-POP)

Département de la formation, de la culture et des sports

19. Question écrite N° 3548
Qu'en est-il du statut des chargés de mission au sein de la République et Canton du Jura?
Christophe Schaffter (CS-POP)
20. Question écrite N° 3551
Travailleurs sociaux en milieu scolaire: prévenir plutôt que subir. Katia Lehmann (PS)
21. Question écrite N° 3556
Canicule dans les écoles jurassiennes.
Pauline Godat (VERT-E-S)

Département de l'environnement

22. Postulat N° 461
Pour une compétence harmonisée de la gestion des permis de construire. Gabriel Voirol (PLR)

23. Interpellation N° 1013
Taxe sur la plus-value: des bâtons dans les roues des collectivités publiques? François Monin (Le Centre)
24. Question écrite N° 3546
Mettez du Totché dans votre moteur! Gauthier Corbat (Le Centre)
25. Question écrite N° 3547
Les enjeux climatiques de la gestion intercantonale et transfrontalière de l'eau. Sonia Burri-Schmassmann (VERT-E-S)
26. Question écrite N° 3550
Personnel du Département de l'environnement: une rotation importante et fréquente qui questionne. Rémy Meury (CS-POP)
27. Question écrite N° 3553
Retards dans les travaux de revitalisation de la Tourbière de la Gruère. Bernard Studer (Le Centre)
28. Question écrite N° 3560
Quel développement durable dans l'aménagement du territoire jurassien? Céline Robert-Charrue Linder (VERT-E-S)
29. Question écrite N° 3561
Tourbière de la Gruère – participation du TCS. Pauline Godat (VERT-E-S)
30. Question écrite N° 3562
Un peu de pragmatisme dans l'évaluation des extensions d'entreprises. Yann Rufer (PLR)
31. Question écrite N° 3564
De la route au rail. Francine Stettler (UDC)

Delémont, le 3 novembre 2023

Au nom du Parlement
La présidente: Amélie Brahier
Le secrétaire général: Fabien Kohler

République et Canton du Jura

Election au Parlement

En vue d'une prochaine élection d'un membre des autorités, le Parlement de la République et Canton du Jura met au concours le poste suivant:

– **Un assesseur au Tribunal des mineurs**

qui doit posséder une formation ou une expérience suffisante dans le domaine social ou éducatif selon l'art. 10 de la loi relative à la justice pénale des mineurs (RSJU 182.51).

Ce poste est éligible pour toute personne ayant l'exercice des droits civils et politiques en matière cantonale.

Les renseignements peuvent être obtenus auprès du Secrétariat du Parlement (032 420 72 23).

Les actes de candidature (lettre de motivation, indiquant l'expérience dans le domaine social ou éducatif, et documents usuels ainsi qu'un extrait du casier judiciaire spécial) sont à envoyer jusqu'au 20 décembre 2023 au Secrétariat du Parlement, Rue de l'Hôpital 2, à Delémont
Delémont, le 31 octobre 2023.

Le secrétaire général du Parlement: Fabien Kohler.

Département de l'environnement

Arrêté**introduisant une réglementation locale du trafic à Belfond, commune de Saignelégier**

Le Département de l'environnement,

vu les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière ¹⁾,

vu les articles 104 et 107 de l'ordonnance fédérale du 5 septembre 1979 sur la signalisation routière ²⁾,

vu les articles 52, alinéa 1, et 83, alinéa 1, de la loi du 26 octobre 1978 sur la construction et l'entretien des routes ³⁾,

vu les articles 1 et 2, alinéa 2, de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux ⁴⁾,

vu les articles 2, 5 et 8 de l'ordonnance du 17 décembre 2013 concernant les réglementations locales de trafic ⁵⁾,
arrête:

Article premier La réglementation locale du trafic suivante est décidée:

Route cantonale N° 248 Saignelégier - Goumois, Belfond Dessus

- Pose des signaux OSR 2.30 «Vitesse maximale 60» respectivement OSR 2.53 «Fin de vitesse maximale 60», à 150 mètres de part et d'autre des accès à la ferme de Belfond Dessous.

Art. 2 La pose des signaux et leur entretien incombent à l'Etat.

Art. 3 En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative ⁶⁾, il peut être fait opposition par écrit dans les trente jours à la présente décision. Les oppositions motivées doivent parvenir sous pli recommandé au Service des infrastructures, 7b, rue St-Maurice, 2800 Delémont.

Art. 4 ¹ Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

² Il est communiqué: à la commune de Saignelégier; au Service des infrastructures; au Journal officiel pour publication.

Delémont, le 30 octobre 2023.

Le ministre de l'environnement: David Eray.

- 1) RS 741.01
- 2) RS 741.21
- 3) RSJU 722.11
- 4) RSJU 741.11
- 5) RSJU 741.151
- 6) RSJU 175.1

BKW Energie AG

Communication

Révision partielle des « Conditions générales pour le raccordement au réseau et l'utilisation du réseau » ainsi que les « Conditions générales pour la fourniture d'énergie électrique aux consommateurs finaux avec approvisionnement de base » de BKW Energie SA:

BKW Energie SA (BKW) révisé certains de ses produits et règlements sous le titre « Conditions générales de vente pour le raccordement au réseau et l'utilisation du réseau » du 1^{er} janvier 2021 ainsi que les « Conditions générales pour la fourniture d'énergie électrique aux consommateurs finaux avec approvisionnement de base » du 1^{er} janvier 2019.

Avec effet au 1^{er} janvier 2024, les dispositions modifiées continuent de former, avec les fiches produits en vigueur, un ensemble cohérent. Les tarifs constituent les bases de la relation juridique entre BKW et ses clients.

Les nouveaux règlements ainsi qu'un aperçu des dispositions modifiées sont disponibles sous forme électronique à l'adresse www.bkw.ch/cg.

Berne, novembre 2023.

BKW Energie SA.

journalofficiel@lepays.ch

Publications des autorités communales et bourgeoises

Beurnevésin

Assemblée communale extraordinaire lundi 4 décembre 2023, à 20h00, à la salle communale

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 19 juin 2023.*
2. Présentation et approbation du contrat concernant la conservation d'îlots de vieux bois en faveur de la biodiversité en forêt à conclure entre la commune mixte de Beurnevésin et la République et Canton de Jura.

*Le procès-verbal de l'assemblée du 19 juin 2023 est à disposition sur le site internet www.beurnevesin.ch ou au Secrétariat communal. Les demandes de modifications ou de compléments sont à faire au plus tard la veille de l'assemblée par écrit ou verbalement lors de l'assemblée. Sinon le procès-verbal est accepté sans lecture.

Beurnevésin, le 3 novembre 2023.

Conseil communal.

Boncourt

Assemblée communale mardi 12 décembre 2023, à 20h00, à l'aula de l'école primaire

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 5 septembre 2023.
2. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement communal relatif à l'approvisionnement en eau potable (RAEP).
3. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement communal relatif à l'évacuation et au traitement des eaux (RETE).
4. Prendre connaissance et approuver les modifications du règlement communal concernant le statut du personnel.
5. Discuter et voter le droit de cité communal pour Madame Michelle Bogatov.
6. Adopter les budgets de fonctionnement et d'investissement 2024, fixer la quotité d'impôt, arrêter les montants des taxes communales et définir le financement des investissements.
7. Divers et imprévus.

Les règlements sous chiffres 2, 3 et 4 seront déposés publiquement durant le délai légal de 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au Secrétariat communal où ils peuvent être consultés. Les éventuelles oppositions seront à adresser durant le dépôt public, dûment motivées et par écrit, au Secrétariat communal.

Boncourt, le 6 novembre 2023.

Conseil communal.

Bourrignon

Election complémentaire par les urnes d'un-e conseiller-ère communal-e le 14 janvier 2024

Les électrices et électeurs de la commune municipale de Bourrignon sont convoqués aux urnes afin de procéder à l'élection complémentaire d'un-e conseiller-ère communal-e, selon le système de la majorité relative conformément aux dispositions de la loi cantonale sur les droits politiques et du règlement communal sur les élections.

Dépôt des candidatures: Les actes de candidatures doivent être remis au Conseil communal jusqu'au lundi 20 novembre 2023, à 12h00. Ils indiqueront le nom, le prénom, l'année de naissance et la profession du (de la) candidat-e. Les actes de candidature doivent porter la signature manuscrite du candidat et celles d'au moins cinq électeurs-trices domicilié-e-s dans la commune.

Ouverture du bureau de vote: Dimanche 14 janvier 2024, de 10h00 à 12h00. **Lieu:** Bureau communal de Bourrignon

Bourrignon, le 9 novembre 2023.

Conseil communal.

Châtillon

Assemblée bourgeoise jeudi 23 novembre 2023, à 20h00, à la salle communale

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 3 mai 2023.
2. Présentation du projet de réfection d'une partie du chemin de la Montagne allant du bovi-stop au chalet du ski-club.
3. Discuter et voter le budget 2024.
4. Divers et imprévus.

Châtillon, le 3 novembre 2023.

Conseil bourgeois.

Damphreux-Lugnez

Assemblée communale ordinaire jeudi 7 décembre 2023, à 20h00, à la salle communale

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Discuter et approuver le nouveau règlement communal relatif à l'approvisionnement en eau potable (RAEP).
3. Discuter et approuver le nouveau règlement communal relatif à l'évacuation et au traitement des eaux (RETE).
4. Prendre connaissance et approuver le budget 2024, ainsi que les taxes y relatives.
5. Prendre connaissance et voter un crédit de CHF 20000.– destiné à l'établissement du document de conception de l'évolution du paysage (CEP); donner compétence au Conseil communal pour traiter financement et consolidation.
6. Divers et imprévus.

Les règlements mentionnés aux points 2 et 3 sont déposés publiquement au Secrétariat communal, où ils peuvent être consultés 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale.

Les éventuelles oppositions seront adressées, dûment motivées, durant le dépôt public, au Secrétariat communal.

Damphreux-Lugnez, le 6 novembre 2023.

Conseil communal.

Les Enfers

Assemblée communale ordinaire lundi 4 décembre 2023, à 20h15, école, salle au 1^{er} étage

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.*
2. Prendre connaissance et approuver la convention intercommunale en vue de la création d'une antenne UAPE à Montfaucon.*

3. Prendre connaissance et approuver le dépassement budgétaire du projet de réfection des chemins communaux.
4. Prendre connaissance et approuver le budget 2023 et les taxes y relatives.*
5. Divers et imprévus.

*Le procès-verbal de la dernière assemblée et le budget sont à disposition sur le site internet de la commune, ainsi que la convention mentionnée en point 2, elle est aussi déposée publiquement au Secrétariat communal 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale. Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées et par écrit, au Secrétariat communal.

Les Enfers, le 5 novembre 2023.
Conseil communal.

Lajoux

Election complémentaire par les urnes d'un-e conseiller-ère communal-e le 14 janvier 2024

Les électrices et électeurs de la commune mixte de Lajoux sont convoqués aux urnes afin de procéder à l'élection complémentaire d'un-e conseiller-ère communal-e, selon le système majoritaire à deux tours, conformément aux dispositions de la loi cantonale sur les droits politiques et du règlement communal sur les élections.

Dépôt des candidatures: Les actes de candidatures doivent être remis au Conseil communal jusqu'au lundi 20 novembre 2023 à 12h00. Ils indiqueront le nom, le prénom, l'année de naissance et la profession du (de la) candidat-e. Les actes de candidature doivent porter la signature manuscrite du (de la) candidat-e et celles d'au moins cinq électeurs-trices domiciliés-es dans la commune.

Ouverture du bureau de vote: Dimanche 14 janvier 2024, de 10h00 à 12h00. **Lieu:** Salle du Conseil communal.

Scrutin de ballottage éventuel: Dimanche 4 février 2024, aux mêmes heures et dans le même local.

Pour le second tour éventuel, les actes de candidatures doivent être remis au Conseil communal jusqu'au mercredi 17 janvier 2024, à 12h00. Ne peuvent faire acte de candidature que les personnes qui s'étaient présentées au premier tour.

Lajoux, le 6 novembre 2023.
Conseil communal.

Soyhières

Assemblée bourgeoise ordinaire jeudi 7 décembre 2023, à 20h00, dans la salle de La Cave

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Budget 2024.
3. Divers.

Soyhières, le 3 novembre 2023.
Administration bourgeoise.

Publications des autorités administratives ecclésiastiques

Collectivité ecclésiastique cantonale

Election de l'Assemblée de la Collectivité ecclésiastique cantonale du 27 novembre 2023

L'Administration de la Collectivité ecclésiastique cantonale, vu les articles 22 à 34 de l'Ordonnance sur les droits politiques du 10 décembre 2015, vu les articles 23, 24 et 25 des Directives pour l'élection à l'Assemblée du 21 août 2023 communique:

Article premier

Les personnes suivantes sont élues tacitement à l'Assemblée de la Collectivité ecclésiastique cantonale.

Circonscription N° 1 / Nombre de sièges : 8

Communes ecclésiastiques Les Bois, Les Breuleux, Les Genevez, Lajoux, Montfaucon, Le Noirmont, Saignelégier, Saint-Brais et Saulcy

Ackermann Corentin, Lajoux
Boillat Christine, Les Bois
Boillat Pierre-Yves, Les Breuleux
Giorgio Massimo, Montfaucon
Miserez Lovis Laure, Les Genevez
Paratte Damien, Le Noirmont
Schindelholz Pascal, Saignelégier
Villat Jean-Claude, Montfaucon

Circonscription N° 2 / Nombre de sièges : 3

Communes ecclésiastiques de Bure, Chevenez, Courtedoux, Damvant, Fahy, Grandfontaine, Réclère et Rocourt

Chavanne Gilbert, Grandfontaine
Vallat Marianne, Bure
1 poste vacant

Circonscription N° 3 / Nombre de sièges : 3

Communes ecclésiastiques de Beurnevésin, Boncourt, Buix, Cœuve, Courchavon, Courtemaîche, Dampfreux-Lugnez et Montignez

Bernard Michel, Cœuve
Etienne Sylvianne, Courtemaîche
Hennemann Luc, Boncourt

Circonscription N° 4 / Nombre de sièges : 3

Communes ecclésiastiques de Alle, Bonfol, La Baroche et Vendlincourt

Henzelin Chrisine, Bonfol
Kobel Bruno, Charmoille
Picard Jérémie, Alle

Circonscription N° 5 / Nombre de sièges : 3

Communes ecclésiastiques de Cornol et Courgenay

Berret Michel, Cornol
Godat Olivier, Courgenay
Roy Jean-Claude, Courgenay

Circonscription N° 6 / Nombre de siège: 1

Communes ecclésiastiques d'Epauvillers et Saint-Ursanne et environs

Paupe Sabine, Epiqueuz

Circonscription N° 7 / Nombre de sièges: 6

Commune ecclésiastique Les Sources

Besse Nicole, Fontenais

Campedel Fabio, Porrentruy

Chariatte Jean-François, Porrentruy

Courbat Mireille, Porrentruy

Kistler Jean, Fontenais

Lachat Lionel, Bressaucourt

Circonscription N° 8 / Nombre de sièges: 5

Communes ecclésiastiques de Bassecourt, Boécourt, Glovelier, Soulce et Undervelier

Allimann Jean-Charles, Boécourt

Cuenat Philippe, Bassecourt

Meier Véronique, Undervelier

Montavon Paul, Glovelier

Zuber Eric, Bassecourt

Circonscription N° 9 / Nombre de sièges: 5

Communes ecclésiastiques de Courfaivre, Courtételle et Develier

Beuret José, Develier

Brunner Nadine, Courtételle

Monin Thierry, Courtételle

Odiet Marcel, Develier

Vallat Carine, Courfaivre

Circonscription N° 10 / Nombre de sièges: 9

Communes ecclésiastiques de Bourrignon, Delémont, Movelier, Pleigne et Soyhières

Ackermann Rémy, Bourrignon

Burri André, Delémont

Ceppi Lucie, Soyhières

Frainier Hubert, Pleigne

Jost Olivier, Delémont

Juillard Schaller Madeleine, Delémont

Noirjean Magali, Delémont

Rossé Charles, Delémont

Vogel Martin, Movelier

Circonscription N° 11 / Nombre de sièges: 9

Communes ecclésiastiques de Corban, Courchapoix, Courroux, Mervelier, Montsevelier, Saint-Randoald, Vermes et Vicques

Chételat Nathalie, Montsevelier

Da Silva Maciel, Courrendlin

Fuhrmann Valérie, Corban

Koller Colombe, Montsevelier

Kottelat Jean-Claude, Mervelier

Latscha Cédric, Courcelon

Queloz Georges, Courrendlin

Schaller Louise, Vermes

Steiner Denis, Vicques

Délégués de l'Evêché à l'Assemblée

Sœur Doerfliger Ursula, Boncourt

Abbé Dubosson Antoine, Vicques

Lo Verme Luigi, Delémont

Marmy François, Courtedoux

Mathis Valérie, Les Breuleux

Article 2

Les réclamations éventuelles dûment motivées contre cette élection doivent être adressées à la Commission juridictionnelle, par l'Administration de la Collectivité ecclésiastique cantonale jusqu'au 14 novembre 2023.

Delémont, le 3 novembre 2023.

Administration de la Collectivité ecclésiastique cantonale.

La Baroche

**Assemblée de la commune ecclésiastique
mercredi 29 novembre 2023, à 20h 00,
à la salle paroissiale de Miécourt**

Ordre du jour:

1. Accueil et recueillement.
2. Nomination de deux scrutateurs.
3. Présentation par Mme Nathalie Kury, architecte, de l'étude réalisée concernant la rénovation de l'église de Miécourt; donner compétence au Conseil de la commune ecclésiastique pour le financement de l'étude globale.
4. Lecture du procès-verbal de l'assemblée du 14 juin 2023.
5. Budget 2024 et quotité d'impôt.
6. Informations pastorales.
7. Divers.

La Baroche, le 6 novembre 2023.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Chevenez

**Assemblée de la commune ecclésiastique
mardi 5 décembre 2023, à 20h 00,
à la Maison des Œuvres**

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Budget 2024.
3. Election d'un membre du conseil.
4. Divers.

Chevenez, le 1^{er} novembre 2023.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Courfaivre

**Assemblée de la commune ecclésiastique
mercredi 22 novembre 2023, à 20h 00,
à la salle paroissiale**

Ordre du jour:

1. Prière et informations pastorales.
2. Procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Budget 2024 et quotité d'impôt.
4. Ratifier la nouvelle convention entre l'Unité pastorale Sainte-Marie et l'Unité pastorale Sainte-Colombe réglant l'organisation générale et la répartition des frais.
5. Divers.

Courfaivre, le 6 novembre 2023.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Courtemaîche

**Assemblée de la commune ecclésiastique
mardi 28 novembre 2023, à 20h 00,
à la salle de la CE**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Budget 2024.
3. Modification de l'acte de classification entre la commune ecclésiastique de Courtemaîche et la commune de Basse-Allaine.
4. Voter un crédit pour l'installation d'un lave-vaisselle à la salle de la CE.
5. Parole à l'Equipe pastorale.
6. Divers.

Courtemaîche, le 5 novembre 2023.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Le Noirmont

Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique catholique-romaine, lundi 4 décembre 2023, à 20h 15, à la salle de la bibliothèque

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée du 19 juin 2023.
2. Budget 2024.
3. Divers.

Le Noirmont, le 5 novembre 2023.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Paroisse réformée évangélique du district de Porrentruy

Assemblée ordinaire, vendredi 24 novembre 2023, à 20h 15, au Centre paroissial

Ordre du jour:

1. Méditation.
2. Procès-verbal des dernières assemblées.
3. Elections:
 - a) Conseil de paroisse;
 - b) Présidence du Conseil de paroisse;
 - c) Présidence de l'assemblée de paroisse
 - d) Vice-présidence de l'assemblée de paroisse;
 - e) Secrétaire de l'assemblée de paroisse;
 - f) Représentants au Synode de l'arrondissement;
 - g) Vérificateurs des comptes.
4. Discuter et voter le budget 2024 ainsi que le taux d'impôt.
5. Rénovation de la Cure, Rue du Temple 11 :
 - a) Présentation du décompte final des travaux;
 - b) Approbation du décompte final.
6. Vie paroissiale.
7. Divers.

Porrentruy, le 6 novembre 2023.

Conseil de paroisse.

Réclère

Assemblée de la commune ecclésiastique, dimanche 26 novembre 2023, à 10h 30, à la salle communale

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Budget 2024.
3. Rénovation de l'orgue.
4. Divers et imprévus.

Réclère, le 30 octobre 2023.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Soyhières

Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine, jeudi 23 novembre 2023, à 20h 00, à la salle de paroisse

Ordre du jour:

1. Salutations.
2. Procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Voter le budget 2024 et fixer la quotité d'impôt.
4. Voter un crédit pour des petits travaux de réfection à la chapelle.
5. Election d'un vérificateur des comptes.
6. Informations pastorales.
7. Divers.

Soyhières, le 2 novembre 2023.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Avis de construction

Courroux

Requérants: Arcogestim Services Sàrl, Vincent De Carlo, Rue du Temple 20, 2800 Delémont; Afrim'Immo SA, Afrim Ramnabaja, Rue du Vieux Château 27, 2800 Delémont. Auteur du projet: Arcogestim Services Sàrl, Vincent De Carlo, Rue du Temple 20, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Construction d'un immeuble de 4 appartements avec garage souterrain, pompe à chaleur intérieure et panneaux solaires photovoltaïques.

Cadastre: Courroux. Parcelle N° 4458, sise à la Rue de l'Eglise, 2822 Courroux. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CB.

Dimensions: Longueur 18m06, largeur 10m41, hauteur 11m20, hauteur totale 13m13; sous-sol: longueur 24m05, largeur 11m39, hauteur 2m75, hauteur totale 2m75.

Genre de construction: Matériaux façades: enduit int., brique TC, isolation périphérique, crépi blanc cassé et bardage bois gris; toiture: charpente bois isolée, fini tuiles Jura rouges; matériaux sous-sol: B.A.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Courroux, Place des Mouleurs 1, 2822 Courroux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusive-ment fixée au 11 décembre 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courroux, le 9 novembre 2023.

Conseil communal.

Courroux

Requérant: Rais Gilles et Maryvonne, Rue de la Ribe 2, 2823 Courcelon. Auteur du projet: Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon.

Description de l'ouvrage: Maison familiale avec places couvertes, réduits, terrasse, poêle, pompe à chaleur extérieure et panneaux solaires photovoltaïques.

Cadastre: Courroux. Parcelle N° 2649, sise à la Rue de la Ribe, 2823 Courcelon. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HA.

Dérogation requise: Article 113 RCC (indice brut d'utilisation du sol).

Dimensions: Longueur 19m60, largeur 13m00, hauteur 6m09, hauteur totale 6m09; sous-sol: longueur 11m75, largeur 9m40, hauteur 1m50, hauteur totale 1m50 sur terrain naturel; couvert à voiture / réduit: longueur 10m40, largeur 5m80, hauteur 4m06, hauteur totale 4m06; terrasse couverte: longueur 8m60, largeur 3m40, hauteur 4m10, hauteur totale 4m10.

Genre de construction: Matériaux façades: double mur, fini extérieur avec crépi brun; toiture: dalle béton, isolation, étanchéité, gravier, végétalisation; sous-sol: maçonnerie et B.A.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Courroux, Place des Mouleurs 1, 2822 Courroux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la com-

pensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 11 décembre 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courroux, le 9 novembre 2023.

Conseil communal.

Courroux

Requérante et auteure du projet: Véronique Buchwalder, Rue du Raimeux 22, 2822 Courroux.

Description de l'ouvrage: Création d'une lucarne avec porte-fenêtre à l'étage et construction d'une terrasse sur terrasse couverte existante; fermeture du porche d'entrée; ouverture pour une baie vitrée au rez-de-chaussée sud; aménagement d'un second logement (régularisation) + construction d'un mur en gabions en limite est (longueur 18m00, hauteur 1m00).

Cadastre: Courroux. Parcelle N° 2693, sise à la Rue du Raimeux 22, 2822 Courroux. Affectation de la zone En zone à bâtir, Zone d'habitation, HA

Dimensions: Longueur 5m50, largeur 3m50.

Genre de construction: Matériaux façades nouvelle terrasse en bois, yc. garde-corps; lucarne ouest: ossature bois, fini extérieur avec crépi blanc idem maison; toiture lucarne ouest: charpente bois, couverture en tuiles idem maison.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Courroux, Place des Mouleurs 1, 2822 Courroux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 11 décembre 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courroux, le 9 novembre 2023.

Conseil communal.

Delémont

Requérant: Rodentia SA, Avenue de la Gare 44, 2800 Delémont. Auteur du projet: KWSA SA, Rue Charles Schaublin 3, 2735 Malleray.

Description de l'ouvrage: Construction d'une nouvelle usine de décolletage.

Cadastre: Delémont. Parcelles N°s 5462 et 5301, sises à la rue La Communance, 2800 Delémont. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'activités, Abe. Plan spécial: 72 Communance Sud - Secteurs ABe et ABf.

Dimensions: Longueur 63m72, largeur 28m72, hauteur 6m02, hauteur totale 9m77.

Genre de construction: Matériaux façades: panneaux isolants «sandwiches», teinte: gris; toiture: végétalisée.

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront

envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 11 décembre 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 6 novembre 2023.

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

Grandfontaine

Requérant: Pascal Chapuis, Route de la Fontaine 7, 2908 Grandfontaine. Auteur du projet: Atelier d'architecture Xavier Héritier, Route de la Fontaine 5, 2908 Grandfontaine.

Description de l'ouvrage: Mise aux normes de deux sites (fermes) sur parcelles N°s 1602 et 2244 comprenant notamment sur la parcelle N° 1602 l'aménagement d'une nouvelle SRPA, la création de plusieurs ouvertures en façade nord du bâtiment existant pour accès à la SRPA, la construction d'une nouvelle fosse à purin, la construction d'un hangar au sud du bâtiment existant avec aménagement à l'intérieur du hangar d'une place fumièrre couverte, d'une surface pour machines et d'un atelier mécanique; rénovation de la toiture du bâtiment existant se trouvant sur la parcelle N° 2244 et construction d'une nouvelle place fumièrre avec murs de 1m00 de haut.

Cadastre: Grandfontaine. Parcelles N°s 1602 et 2244, sises à la rue La Queue au Loup, 2908 Grandfontaine. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogation requise: A la forêt.

Dimensions: Longueur 65m00, largeur 16m00, hauteur 7m00, hauteur totale 7m00.

Genre de construction: Matériaux façades: béton, gris; toiture: tôles ondulées, rouge-brun RAL 0404040.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Grandfontaine, Rue de la Férouse 11, 2908 Grandfontaine, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 11 décembre 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Grandfontaine, le 6 novembre 2023.

Conseil communal.

Service de renseignements juridiques

Les personnes qui désirent consulter le Service de renseignements juridiques peuvent s'inscrire auprès de la **Recette et Administration de district**, contre paiement d'un émolument de 20CHF francs.

Les consultations ont lieu, en principe, **tous les lundis de 16 à 19 heures**, à l'étude de l'avocat de service désigné et durent environ 20 minutes.

Le Noirmont

Le présent avenant a pour but de compléter la publication du projet paru dans le Journal officiel N° 39 du vendredi 3 novembre 2023.

Requérant: Detlink SA, Michel Favre, Rue du Stade 2C, 2340 Le Noirmont. Auteur du projet: Philippe Langel SA, Architecte SIA dipl. EPFL, Joël Heiniger, Rue de la Côte 5, 2300 La Chaux-de-Fonds

Rajout à la description de l'ouvrage du 3 novembre 2023: **une étude d'impact sur l'environnement fait partie de la demande de permis de construire**

Le délai de publication n'est pas prolongé.

Le Noirmont, le 6 novembre 2023.

Conseil communal.

Pleigne

Requérant et auteur du projet: Office de l'environnement, Noémie Schaffter, Chemin du Bel'Oiseau, 2882 Saint-Ursanne.

Description de l'ouvrage: Démolition de l'ancienne cabane et du bûcher des forêts domaniales à Lucelle (bâtiment N° 78m) et réaménagement du site par la création de deux mares forestières.

Cadastre: Pleigne. Parcelle N° 1106, sise aux lieux-dits l'Haeglin et le Mécolis, 2807 Lucelle. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogations requises: Hors zone à bâtir (24 LAT); à la forêt.

Dimensions mare amont (nord): Environ 4m00 x 5m00, profondeur max. 80 cm; mare avant (sud): environ 7m00 x 3m00, profondeur max. 80 cm.

Genre de construction: Mare amont (nord): étanchéité, géotextile et gravier calcaire; mars avant (sud): étanchéité, géotextile, gravier calcaire et garniture avec petits blocs calcaire.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Pleigne, Rue de la Forge 2, 2807 Pleigne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée 11 décembre 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Pleigne, le 6 novembre 2023.

Conseil communal.

Porrentruy

Requérants et auteurs du projet: Lucine et Sylvain Plumey, Rue Gustave-Amweg 6, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Création de terrasse et balcons en façade sud-est du bâtiment principal avec rangement vélo en demi-sous-sol; déconstruction et reconstruction d'un réduit (6m00 x 3m00) avec couvert (3m00 x 3m00); construction d'une terrasse indépendante (8m75 x 4m00) avec réduit (4m05 x 2m40); construction d'une serre (Ø 5m30); agrandissement de l'ouverture du mur d'enceinte et réaménagement des abords, Rue Gustave Amweg, bâtiment N° 6, en zone Uah.

Cadastre: Porrentruy. Parcelle N° 604, sise à la Rue Gustave-Amweg, 2900 Porrentruy. Affectation de la zone: En zone à bâtir, CC.

Dimensions balcons: Hauteur 8m75, terrasse sous les balcons 7m90 x 7m10.

Genre de construction: Matériaux des balcons, structure métallique et bois.

Dépôt public de la demande avec plans au Service UEI, Rue Achille-Merguin 2, 2900 Porrentruy, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 11 décembre 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Porrentruy, le 6 novembre 2023.

Service UEI.

Saignelégier

Requérant et auteur du projet: Migatec SA, Michel Que-loz, Rue des Rangiers 12, 2350 Saignelégier.

Description de l'ouvrage: Transformation, rénovation et reconstruction de l'annexe est comprenant notamment la modification de la forme de la toiture, la modification de plusieurs ouvertures en façade et la création de nouvelles ouvertures en façades; aménagement d'une nouvelle place couverte avec local chauffage; changement d'affectation d'un garage se trouvant dans le bâtiment N° 12A afin d'aménager d'un local technique pour la pose d'un bloc de ventilation avec prise/rejet d'air en façade est.

Cadastre: Saignelégier. Parcelle N° 181, sise à la Rue des Rangiers 12, 2350 Saignelégier. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CAa.

Dimensions: Longueur 17m38, largeur 8m60, hauteur 3m91, hauteur totale 3m91.

Genre de construction: Matériaux façades: façades en lames de bois, brun bois et soubassements béton crépi blanc; toiture: tôles ondulées, brun idem existant.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Saignelégier, Rue de la Gare 18, 2350 Saignelégier, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 11 décembre 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saignelégier, le 6 novembre 2023.

Conseil communal.

Mises au concours

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA


Le Fonds pour le soutien aux formations professionnelles (FSFP) met au concours un poste de

Délégué-e à la promotion de l'apprentissage à 80%-100 %

Mission: Vous assurez un soutien et un accompagnement aux entreprises formatrices en vue de faciliter l'engagement et le suivi d'un-e apprenti-e. Vous mettez en place des réseaux d'entreprises jurassiennes (REJ) avec l'objectif d'encourager la création de places d'apprentissage dans la région. Vous proposez de nouvelles modalités de formation en adéquation avec les besoins des entreprises. Vous assurez un suivi du marché du travail et de la formation afin d'identifier les besoins des entreprises en emplois qualifiés.

Profil: Au bénéfice d'un titre HE ou universitaire niveau Master dans un domaine lié à l'activité, ou niveau Bachelor complété par une longue expérience, ou d'une formation et expérience jugées équivalentes, vous possédez une expérience professionnelle de 2 à 4 ans minimum dans un poste similaire. Vous avez une excellente connaissance du système de formation professionnelle ainsi que du tissu économique de la région. Vous faites preuve d'un sens aigu de la négociation et de l'atteinte des résultats. Vous avez une excellente capacité de communication et faites preuve de flexibilité.

Fonction de référence et classe de traitement:

Collaborateur-trice scientifique IIa / Classe 18.

Entrée en fonction: 1^{er} février 2024 ou à convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Manuel Donzé, président du Conseil de direction du FSFP et chef du Service de la formation postobligatoire, au 032 420 71 60 ou par courriel à manuel.donze@jura.ch.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 1^{er} décembre 2023** et comporter la mention « Postulation Délégué-e à la promotion de l'apprentissage ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

journalofficiel@lepays.ch

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA


En prévision du départ du titulaire, l'Office des poursuites et faillites de Delémont met au concours le poste de

Collaborateur-trice administratif-ve à 80-100 %

Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

Mission: Travaux en matière de poursuites et faillites, plus spécialement le traitement des faillites dès l'ouverture à la clôture (mesures conservatoires, procès-verbaux d'audition du failli, inventaires, états de collocation, publications, archivage, enchères mobilières et immobilières, achat matériel, etc.).

Profil: Titre HE ou universitaire niveau Bachelor, ou formation et expérience jugées équivalentes. Expérience professionnelle souhaitée dans le domaine des faillites, voire poursuites, juridique, social ou équivalent. Sens de l'organisation et des priorités, rigueur, aptitudes avérées à la communication orale, forte résistance au stress, aptitude à travailler de manière indépendante et en équipe, entrent, empathie, facilité en informatique et sens de la solidarité au sein d'une équipe. La maîtrise de la langue allemande constitue un atout. Permis de conduire souhaité.

Fonction de référence et classe de traitement:

Collaborateur-trice administratif-ve IV / Classe 13.

Entrée en fonction: 1^{er} février 2024.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Antoine Varrin, préposé à l'Office des poursuites et faillites de Delémont, tél. 032 420 56 62.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 17 novembre 2023** et comporter la mention « Postulation Collaborateur-trice administratif-ve IV PFD ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour les cercles scolaires primaire et secondaire des Breuleux, le poste de

Directeur-trice primaire et secondaire

Contrat de durée indéterminée.

Mission: Diriger le cercle scolaire et son personnel. Encadrer et organiser les activités de l'école ainsi que les relations entre les parents et l'école. Coordonner les activités

du personnel enseignant. Exécuter les tâches administratives et de gestion liées à l'animation du cercle scolaire.

Profil: Bachelor ou Master HEP. Expérience professionnelle de 2-4 ans minimum. Formation pour directeur-trice d'institution de formation (pourra être acquise en cours d'emploi).

Lieu de travail: Les Breuleux

Taux d'activité: Direction: 23 leçons hebdomadaires; enseignement: à définir en fonction des souhaits du / de la candidat-e.

Fonction de référence et classe de traitement: Directeur-trice d'école I ou directeur-trice d'école II / Classe 17 ou classe 20 (en fonction du titre académique)

Entrée en fonction: 1^{er} août 2024

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de Monsieur Fred-Henri Schnegg, chef du service de l'enseignement, au 032/420.54.14.

Postulations: Elles sont adressées par écrit, avec la mention « Postulation », à la conseillère communale en charge du département de l'éducation, M^{me} Malika Chatelain, Marché 5, 2345 Les Breuleux, **jusqu'au 15 décembre 2023.**

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (lettre de motivation, CV, copies des titres, etc.) d'un extrait du casier judiciaire (ordinaire), d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Commune de Basse-Allaine

La commune de Basse-Allaine met au concours un poste de

Responsable des immeubles à 20%

Ce poste sera vraisemblablement repourvu à l'interne.

Mission: Le cahier des charges et la mission sont disponibles sur le site de la commune <https://www.basse-allaine.ch/> ou auprès de l'administration communale sur demande.

Profil: Titulaire d'un CFC dans le bâtiment, expérience dans la gestion de parcs immobiliers, formation dans le domaine de la conciergerie ou équivalent, possibilité de l'effectuer en cours d'emploi.

Traitement: Classe 9 de l'échelle des traitements en vigueur dans le canton du Jura

Entrée en fonction: 1^{er} janvier 2024

Lieux de travail: Buix, Courtemaîche et Montignez

Renseignements: Auprès du maire, M. Thierry Crétin, thierry.cretin@basse-allaine.ch.

Cahier des charges: Auprès de l'administration à administration@basse-allaine.ch ou auprès du maire, M. Thierry Crétin, thierry.cretin@basse-allaine.ch.

Les candidatures, munies de la mention « Postulation », doivent être adressées à la Commune de Basse-Allaine, à l'attention de M. le Maire Thierry Crétin, Rue de l'Ecole 3, CP 1, 2923 Courtemaîche, ou par mail au précité, accompagnées des documents usuels **jusqu'au 30 novembre 2023.**

Centre Jurassien de pédagogie et d'éducation spécialisées



Pour compléter nos équipes, nous cherchons :

Un.e veilleur.euse actif.ve à 40% en CDI

Rejoignez notre équipe pour contribuer à un environnement sécurisé et bienveillant pour le développement des enfants et adolescents de notre institution.

Saisissez cette opportunité dès maintenant en consultant la rubrique emploi de notre site web : www.perene.ch ou en scannant le code QR, pour découvrir les délais de candidature et les détails de l'offre. **Ne manquez pas non plus notre reportage captivant sur nos veilleurs.euses !**



Votre partenaire en assurances sociales à Saignelégier recherche pour compléter son équipe de l'assurance-invalidité un-e :

GESTIONNAIRE DE DOSSIERS (entre 80 - 100%)

Votre mission

En votre qualité de gestionnaire de dossiers, vous traitez les demandes de prestations de l'AI en assurant le processus légal par l'étude des possibilités de réadaptation et/ou le droit à la rente. Vous instruisez les dossiers des assurés et en assurez le suivi afin de déterminer leur droit aux prestations et rendez les décisions y relatives. En outre, vous renseignez la population dans le domaine de l'assurance-invalidité.

Votre profil

- Être titulaire d'une formation commerciale supérieure, le brevet fédéral de spécialiste en assurances sociales serait un atout
- Bénéficier de très bonnes capacités à faire face à des situations complexes et les analyser sous l'aspect légal
- Posséder un bon sens de l'organisation et des priorités et justifier de compétences dans le traitement de dossiers
- Affirmer un vif intérêt à travailler en faveur de personnes atteintes dans leur santé

Nous offrons

- Un cadre de travail agréable au sein d'une entreprise dynamique et respectueuse
- Des conditions d'engagement attrayantes qui prônent l'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle
- Une activité intéressante et variée
- Une formation permanente

Entrée en fonction : à convenir

Délai de postulation : 18 novembre 2023

Renseignements : Mme A. Mercier, 032 952 11 11

Cette offre d'emploi vous intéresse ?
Envoyez-nous votre dossier complet
uniquement par courriel à rh@ecasju.ch
Retrouvez facilement l'offre sur
notre site internet



Marchés publics

Interruption

1. Pouvoir adjudicateur

- 1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**
Service demandeur/Entité adjudicatrice: Gouvernement de la République et Canton du Jura
Service organisateur/Entité organisatrice: Service de l'informatique, à l'attention de Sébastien Gschwind, Route de Moutier 109, 2800 Delémont, Suisse. Téléphone: 032 420 59 00.
 E-mail: *secr.sdi@jura.ch*

- 1.2 Genre de pouvoir adjudicateur**
Canton

- 1.3 Mode de procédure choisi**
Procédure ouverte

- 1.4 Genre de marché**
Marché de fournitures

- 1.5 Marchés soumis aux accords internationaux**
Oui

2. Objet du marché

- 2.1 Titre du projet du marché**
Renouvellement du contrat des licences Microsoft

- 2.2 Objet et étendue du marché**
Renouvellement du contrat des licences Microsoft
CPV:48000000-Logiciels et systèmes d'information

- 2.5 Informations pour la publication de l'avis de marché**

Publication du: 24.8.2023

Organe de publication:
Feuille officielle du canton du Jura
Numéro de la publication 1356179

3. Raisons

- d) les offres présentées ne permettent pas une acquisition économique ou dépassent nettement le budget;
 f) une modification importante des prestations demandées est nécessaire.

5. Indication des voies de recours

Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

Divers

Avis de mise à ban

Les parcelles N°s 1418 et 1420 du ban de Haute-Ajoie/Rocourt sont mises à ban sous réserve des charges existantes;

il est fait défense aux tiers non autorisés de parquer et circuler avec des véhicules de tous genres sur lesdites parcelles;

les contrevenants pourront être dénoncés et seront passibles d'une amende de CHF 2000.– au plus.

Porrentruy, le 2 novembre 2023.

La Juge civile: Lydie Montavon-Terrier.

Avis de mise à ban

La parcelle N° 973 du ban de Porrentruy est mise à ban sous réserve des charges existantes;

il est fait défense aux tiers non autorisés de parquer des véhicules de tous genres sur ladite parcelle, du lundi au vendredi de 7 à 19 heures;

les contrevenants pourront être dénoncés et seront passibles d'une amende de CHF 2000.– au plus.

Porrentruy, le 31 octobre 2023.

Le Juge civil: Boris Schepard.

Avis de mise à ban

La parcelle N° 748 du ban de Saignelégier est mise à ban sous réserve des charges existantes;

il est fait défense aux tiers non autorisés de parquer des véhicules de tous genres sur ladite parcelle, du lundi au vendredi de 7 à 17 heures;

les contrevenants pourront être dénoncés et seront passibles d'une amende de CHF 2000.– au plus.

Porrentruy, le 31 octobre 2023.

La Juge civile: Lydie Montavon-Terrier.

Avis de mise à ban

La parcelle N° 949 du ban de Delémont est mise à ban sous réserve des charges existantes;

il est fait défense aux tiers non autorisés de parquer des véhicules de tous genres sur ladite parcelle, du lundi au vendredi de 7 à 18 heures;

les contrevenants pourront être dénoncés et seront passibles d'une amende de CHF 2000.– au plus.

Porrentruy, le 31 octobre 2023.

La Juge civile: Corinne Suter.

Syndicat de gestion des déchets de Delémont et environs (SEOD)

Assemblée ordinaire des délégués du SEOD

Jeudi 30 novembre 2023, 1 à 18h30,

à la salle polyvalente de l'Ecole Bellevie à Courroux

Ordre du jour:

1. Communications, acceptation de l'ordre du jour et nomination des scrutateurs.
2. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 29 juin 2023.
3. Informations sur la mise en œuvre du projet de gestion régionale des déchets valorisables.
4. Informations sur le ramassage des déchets.
5. Informations sur les travaux de la décharge en 2023 et l'état des crédits.
6. Accepter la création d'un poste de travail à durée indéterminée à la décharge de Boécourt à d'un taux d'occupation de 80%.
7. Prendre connaissance et accepter 2 crédits d'investissement pour terminer les travaux de la décharge de Boécourt en 2024 et un avenant:
 - a) Vote d'un crédit de CHF 1 300 000.– (HT) pour achever le casier de type E et donner une délégation de compétence au bureau du comité pour les adjudications;
 - b) Accepter de conclure un 2^e avenant avec l'entreprise PMB SA pour un montant de CHF 1 038 178.– (HT);

- c) Vote d'un crédit-cadre de CHF 962000.– (HT) pour les travaux liés au centre de logistique, à l'aménagement et aux finitions du site de la décharge et donner une délégation de compétence au bureau du comité pour les adjudications.
8. Discuter et voter l'ouverture d'un fond de préfinancement de CHF 1500000.– relatif à l'implantation des moloks à Delémont.
9. Présentation et acceptation du budget de fonctionnement et d'investissement 2024 du SEOD avec les taxes.
10. Accepter la nomination de la fiduciaire Fidag Jura SA comme organe de révision pour 2024.
11. Divers et imprévus.

Boécourt, le 3 novembre 2023.

Le comité du SEOD.

Thermobois SA

Assemblée générale ordinaire

**Mercredi 29 novembre 2023, à 19h 00,
à la salle de conférences de la patinoire à Porrentruy**

Ordre du jour:

1. Ouverture de l'assemblée générale
 - a) Salutations du président
 - b) Nomination du secrétaire de l'assemblée et des scrutateurs
 - c) Procès-verbal de l'assemblée générale du 30 novembre 2022
 2. Rapport d'activité et comptes annuels
 - a) Rapport de gestion
 - b) Présentation des comptes de l'exercice 2022/2023
 - c) Rapport de l'Organe de révision
 - d) Approbation des comptes au 30 juin 2023
 - Le Conseil d'administration propose d'approuver les comptes et la proposition relative à l'emploi du bénéfice soit:

– Montant à disposition de l'assemblée générale	CHF 828062.–
– Attribution à la réserve générale	CHF 0.–
– Attribution réserve pour actions propres	CHF 0.–
- Report à nouveau après acceptation de la proposition CHF 828062.–**
3. Décharge au Conseil d'administration
 - Le Conseil d'administration propose que ses membres reçoivent décharge pour l'exercice 2022/2023
 4. Elections statutaires
 - Le Conseil d'administration propose l'élection de FIDAG Jura SA en tant qu'organe de révision pour l'exercice 2023/2024.
 - Nomination des membres du Conseil d'administration pour la période 2023/2024 à 2028
 5. Modification des statuts
 6. Situation du marché, évolution de la société et des partenaires
 7. Clôture de l'assemblée

Courchavon/Porrentruy, le 25 octobre 2023.

Conseil d'administration.

